



Pièce n° 3b

Avis d'enquête publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIF A LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE D'ARGENTEUIL

Par arrêté n° 2018/21 du 17 avril 2018, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine a engagé la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Argenteuil en vue de l'adaptation du rapport de présentation, du règlement, du zonage et des pièces graphiques.

L'enquête publique aura lieu

du mardi 12 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018 inclus,

soit durant 32 jours consécutifs.

Monsieur Daniel THIERIET, Ingénieur, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville d'Argenteuil, à la Direction de l'Urbanisme Opérationnel, pour recevoir ses observations, aux dates suivantes :

- le mardi 12 juin 2018 de	9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 19 juin 2018 de	14 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi 28 juin 2018 de	14 h 00 à 17 h 00,
- le samedi 07 juillet 2018 de	9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 13 juillet 2018 de	14 h 00 à 17 h 00,

Le dossier de modification du PLU comprenant le projet de modification, l'exposé de ses motifs et le cas échéant les avis des personnes publiques associées, sera consultable à la Mairie d'Argenteuil, à la Direction de l'Urbanisme opérationnel (service Droit des Sols, rez-de-chaussée) aux jours et heures d'ouverture des services (Soit **de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi, sauf le jeudi à partir de 11h, et de 8h30 à 12h le samedi**)

Le même dossier sera consultable au siège de l'Etablissement public territorial (EPT) Boucle Nord de Seine aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement.

Deux registres papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de l'EPT seront mis à disposition, l'un à la mairie d'Argenteuil et l'autre au siège de l'EPT pour récolter les observations du public sur le projet de modification.

**Un registre électronique est également mis en ligne pour recueillir les informations du public.
Il sera accessible depuis l'adresse suivante :**

<https://www.registre-dematerialise.fr/803>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie d'Argenteuil, à l'attention du Commissaire-Enquêteur, aux adresses suivantes :

**Hôtel de Ville d'Argenteuil
Direction de l'Urbanisme opérationnel
12-14 boulevard Léon Feix
BP 721
95 107 ARGENTEUIL CEDEX**

**Etablissement Boucle Nord de Seine
1 bis rue de la Paix
92230 GENEVILLIERS**

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Les demandes devront être adressées à la Mairie d'Argenteuil, Direction de l'Urbanisme Opérationnel.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui disposera d'un mois pour transmettre au Président de l'EPT Boucle Nord de Seine le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront consultables aux heures habituelles d'ouverture au public pendant une durée d'un an en Préfectures des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise, au siège administratif de l'EPT situé 177, Avenue Gabriel Péri 92230 GENEVILLIERS et à la Mairie d'Argenteuil.

Le présent avis fera l'objet d'une mention dans deux journaux locaux d'annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Le présent avis est affiché au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine et en Mairie d'Argenteuil et publié par tout autre procédé en usage à la ville d'Argenteuil.